

Près de 49 000 assistants familiaux accueillent de façon continue des mineurs ou des jeunes majeurs confiés par les services de la protection de l'enfance. La réforme de 2005 leur confère un statut de travailleur social. Leurs collègues assistants de service social ou éducateurs spécialisés ne partagent pas toujours cette position, même si les choses progressent.

## Les assistants familiaux se font une place

*« Le métier d'assistant familial est sans doute l'un des plus difficiles qui soient. Il n'est pas reconnu à sa juste valeur et, malgré la loi de professionnalisation de 2005 les concernant (1), les assistants familiaux sont trop souvent considérés comme de simples collaborateurs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) alors qu'ils en sont les chevilles ouvrières », regrette Daniel Rousseau, pédopsychiatre au foyer départemental de l'enfance d'Angers (Maine-et-Loire) (2). Si dans certains départements et services spécialisés en accueil familial, ils sont aujourd'hui reconnus comme de vrais professionnels, participant à ce titre aux diverses réunions concernant l'enfant et sa famille avec les autres spécialistes de l'enfant, une juste place ne leur est pas encore accordée. « Pourtant, ce sont les assistants fami-*

*liaux qui ont accès à l'enfant, lequel se confie à eux, leur montre sa douleur d'exister et sa joie de vivre. Sans leur présence et leur attention, il serait difficile d'appréhender avec exactitude ses difficultés et ses progrès. Les assistants familiaux sont les vrais porte-parole de l'enfant. » Un point de vue partagé par Jean Cartry, éducateur spécialisé qui anime une famille d'accueil thérapeutique (3) avec son épouse Janine Cartry depuis trente-six ans : « La reconnaissance des assistants familiaux dépend du niveau de formation et de conviction des responsables des services de placement familial et les disparités sont importantes, souligne-t-il. J'ai ainsi rencontré des services qui considèrent l'assistant familial comme un collaborateur à part entière, d'autres où l'incompétence des cadres le relègue dans le rôle*

*d'exécutant d'une mission en quelque sorte subalterne. Indépendamment de la compétence du service proprement dit, c'est « l'éducateur référent » qui signifie ou non une véritable reconnaissance de l'assistant familial : reconnaissance de la difficulté de son travail, de ses surdoses émotionnelles, de son expérience, de ses observations, de sa capacité à se situer avec l'enfant accueilli dans une proche distance, reconnaissance enfin de ses connaissances psychopédagogiques et cliniques. »*

### **Ancienne « nourrice »**

« Nourrice » au XVII<sup>e</sup> siècle, « assistante maternelle » à partir de 1997, la personne qui accueille un enfant dans sa famille de manière continue est devenue assistant familial avec la réforme du 27 juin 2005. Celle-ci



demande à chaque Département, dans le cadre de son projet de service d'ASE, de spécifier l'organisation et le fonctionnement des équipes travaillant avec les assistants familiaux, membres de l'équipe à part entière. Selon le référentiel professionnel, les assistants familiaux doivent être consultés avant toute décision concernant l'enfant et participer à l'évaluation de sa situation au moins une fois par an. La réforme instaure

(1) Loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux.

(2) Auteur de l'ouvrage *Les grandes personnes sont vraiment stupides*, éd. Max Milo, 2012 (voir interview dans *Lien Social* n° 1078).

(3) Le couple accueille des enfants carencés précoces et gravement perturbés dans leurs modalités relationnelles.

### en bref...

- L'assistant familial – le plus souvent une femme – accueille de façon permanente d'un à trois mineurs ou jeunes majeurs, placés dans le cadre de la protection de l'enfance. Avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, il constitue une famille d'accueil.
- Sa mission ? Apporter un cadre de vie chaleureux et équilibré à l'enfant pour lui permettre de se développer physiquement, psychiquement et affectivement.
- Il reçoit un salaire versé par la personne morale qui lui confie l'enfant ou le jeune (département, association, hôpital), qui varie, selon les départements, de 1 080 à 1 400 euros bruts pour l'accueil d'un enfant (auxquels s'ajoutent les frais d'entretien).
- A partir des sources Drees, une étude de l'ONED de 2007 estime à près de 270 000 les mineurs et les jeunes majeurs bénéficiant des différentes mesures de protection. 120 000 sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Parmi eux, 55 % vivent en famille d'accueil, 38 % dans un établissement de type foyer de l'enfance ou maison d'enfants à caractère social (Mecs), 7 % relèvent d'un autre mode d'hébergement (dispositif d'autonomie pour adolescents ou internat scolaire).

également le Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF) (4) et met en place une formation avant et après l'accueil de l'enfant. Elle revalorise les rémunérations et offre la possibilité de prendre des congés et du temps pour souffler. Enfin, elle précise la nécessité d'accompagnement des assistants familiaux. « Nous avons bataillé pour obtenir ces avancées et la reconnaissance de notre mé-

titude de mépris, un « rapport de domination », exercé par les travailleurs sociaux, qui contrairement à eux, ont suivi des études », rapporte Martine Orlak, vice-présidente de l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (Ufnafaam) (voir témoignage ci-dessous). Des professionnels ne se sentent pas intégrés à l'équipe pluridisciplinaire, leurs collègues

Avant la loi, dans de nombreux Départements le travailleur social de l'ASE gérait tout : il était référent de l'enfant et il avait un rôle de contrôle et d'employeur vis-à-vis de l'assistant familial, ce qui lui donnait un sacré pouvoir. « Aujourd'hui, la réorganisation de la chaîne des responsabilités clarifie les rôles des uns et des autres. Le travailleur social référent de l'enfant devient un collègue de l'assistant familial et le fonctionnement du placement familial incombe à d'autres services. Les choses sont plus saines, les confusions de places moins fréquentes », observe Anne Oui, chargée de mission à l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned). Cependant, si des associations et des services de placement ont eu le souci de revoir leur fonctionnement, l'organisation de certains Départements reste imparfaite. « D'ailleurs, la professionnalisation des assistants familiaux pose la question de celle des autres professionnels intervenant en placement familial », pointe Anne Oui. « Si les assistants familiaux, les assistants de service social et les éducateurs partagent aujourd'hui la même ligne sur l'organigramme du conseil général, l'égalité ne se retrouve pas toujours sur le terrain ni dans la prise de parole », enchaîne Martine Orlak. Pourtant, tous ces professionnels partagent le même objectif : faire évoluer au mieux le placement de l'enfant. « Un travail d'équipe où chacun partage son savoir est indispensable : le psychologue éclaire certains comportements de » suite page 14

## « Un travail d'équipe où chacun partage son savoir est indispensable. »

tier, mais sur le terrain celle-ci reste partielle. Le ressenti des professionnels varie d'une équipe, d'un service à l'autre. Certains se plaignent de ne pas être entendus, ni invités aux réunions de synthèse, d'autres – surtout les plus anciens – dénoncent une at-

titude de mépris, un « rapport de domination », exercé par les travailleurs sociaux, qui contrairement à eux, ont suivi des études », rapporte Martine Orlak, vice-présidente de l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (Ufnafaam) (voir témoignage ci-dessous). Des professionnels ne se sentent pas intégrés à l'équipe pluridisciplinaire, leurs collègues

### témoignage

**Martine Orlak**, salariée du conseil général de l'Aisne depuis vingt-sept ans.

## « Il nous appartient de nous positionner comme des travailleurs sociaux »



« Si je me considère comme un travailleur social ? Bien sûr ! Je ne me contente pas d'accueillir un enfant, je me forme et je fais partie d'une équipe. Je rencontre régulièrement le référent de l'enfant pour faire le point sur sa situation, ses progrès et ses difficultés. Je suis consultée sur les décisions qui le concernent, je participe une fois par an à la synthèse avec l'ensemble de l'équipe et ma parole est écoutée. Je tiens un cahier personnel sur lequel je note toutes mes observations concernant l'enfant. Il me permet par exemple d'analyser certains comportements qui se répètent (après une rencontre avec les parents, au moment des fêtes...). Je restitue l'information à l'équipe qui retravaille la question avec l'enfant. Je rends compte par écrit au référent d'événements inhabituels, en retranscrivant mot pour mot, les paroles de l'enfant. Il peut s'agir d'une confiance grave (« Aux WC, papa m'a touché le zizi ») ou de problèmes de comportement vis-à-vis de moi (« Tu m'emmerdes, j'en ai rien à foutre de ce que tu me dis. ») Les informations sont transmises au juge. Il nous appartient de nous positionner comme des travailleurs sociaux, de prouver que nous n'avons pas seulement un rôle nourricier auprès de l'enfant. À nous de donner notre avis, de prendre notre place, sinon personne ne nous la donnera. »

(4) Après avoir reçu l'agrément du conseil général, l'assistant familial suit 60 heures de formation, signe un contrat d'accueil par lequel il s'engage à suivre dans les trois ans une formation de 240 heures, centrées sur le développement physique et psychologique de l'enfant. Il présente ensuite le diplôme d'État d'assistant familial (DEAF). Même s'il ne l'obtient pas, il peut continuer à exercer. Le diplôme assure toutefois un renouvellement automatique de l'agrément, sans limitation de durée.

## témoignage

Christophe Lamborot, assistant familial depuis six ans.

## « L'ASE reste encore trop souvent un système clos qui mérite une évaluation »



PHOTO DR

« Je travaille dans l'un des cinquante-quatre services enfance du département du Rhône. Tous ont un fonctionnement différent. Dans notre département, l'aide sociale à l'enfance (ASE) gère deux pôles distincts : « Autorité parentale » et « Placement familial ».

Dans le premier, les travailleurs sociaux sont référents des parents, dans le second, des enfants. Si l'objectif – éviter d'être pris dans des enjeux parents/enfant – est louable, dans la réalité ils ne collaborent pas assez. Un exemple ? Plutôt que d'accompagner les parents chez nous pour les visites, beaucoup des référents du pôle « Autorité parentale », nous demandent de venir avec l'enfant. Il nous semble pourtant fondamental que le parent s'investisse dans la démarche de visite pour voir son enfant. Nous nous battons également pour être associés au planning des visites : nous devons parfois accompagner deux enfants à des endroits différents au même moment ! Nous envoyons nos observations concernant l'enfant à son référent qui en discute avec le référent parental, ils prennent ensuite une décision... sans nous. Le service ne nous associe pas systématiquement aux synthèses annuelles, il nous invite mais ne nous adresse pas le rapport. Alors qu'en formation, on nous parle beaucoup de Lóczy (1) et de son système très collégial, nos services restent très cloisonnés.

Notre manque de marge de manœuvre confine parfois à l'absurde. Un exemple ? J'ai souhaité qu'un jeune en contrat d'apprentissage ouvre un compte pour travailler avec lui la gestion du budget, cela a pris un an ! Le compte n'a pas été protégé alors que ses parents sont sous tutelle. Près de six mois plus tard, ils l'ont vidé. Il a fallu encore près d'un an pour en ouvrir un autre, protégé, les relevés ne lui parvenaient que sur demande de notre part. Bref, pendant plusieurs années, nous n'avons pas pu travailler convenablement la gestion du compte. La responsable du service insiste sur la nécessité de respecter les procédures, ce que je ne conteste pas, mais à un moment donné, il faut bien que quelqu'un prenne une responsabilité.

Les visites liées à l'agrément sont réalisées par les puéricultrices PMI, il nous semble qu'il serait

avantageux d'y associer un assistant familial, par exemple, afin de pondérer un regard trop souvent exclusif, subjectif, et d'apporter un point de vue pratique, concret. Aussi compétents soient-ils, les professionnels des services enfance qui nous encadrent n'ont pas l'expérience de l'accueil continu et les réponses qu'ils peuvent nous apporter ne sont pas toujours adaptées. « Prenez vos rendez-vous personnels en dehors des heures de travail », nous est-il arrivé d'entendre.

Malgré la réforme de 2005, les travailleurs sociaux ont encore un pouvoir d'autorité sur nous. On nous demande de nous professionnaliser sans nous intégrer comme des collègues dans les équipes ! De nouveaux professionnels, arrivés plein d'idéaux, annoncent très vite « Je ne dirais plus rien » car ils souffrent du

## « Notre manque de marge de manœuvre confine parfois à l'absurde. »

manque de dialogue et de place.

Dans les associations privées et dans certains départements, le placement familial fonctionne bien mais l'ASE reste encore trop souvent un système clos qui mérite une évaluation.

Enfin, nous demandons à ce que la présomption d'innocence de l'assistant familial soit respectée en cas de dénonciation d'actes graves par un enfant accueilli. Dans cette situation, l'enfant est immédiatement retiré de la famille d'accueil, ce que nous ne contestons pas. En revanche, nous dénonçons le fait que, quelles que soient l'expérience de l'assistant familial et les dénégations apportées par les autres enfants accueillis, l'ensemble des agréments lui sont retirés, jusqu'au jugement. Il est également privé de salaire, ce qui le plonge dans la précarité. »

1) Pouponnière hongroise créée en 1947 pour les orphelins de guerre, célèbre pour sa pédagogie innovante et source d'études pour Myriam David. A lire : *Lóczy ou le maternage insolite*, de Myriam David et Geneviève Appell, ed. érès.

suite de la page 12 *l'enfant, l'éducateur apporte des éléments de son histoire et l'assistant familial rend compte de son quotidien.* »

## Savoir-être

Il existe également des disparités dans le nombre d'enfants suivis par les référents de l'ASE. Selon une étude de la Drees de 2001, il varie de vingt à cinquante enfants. Tous ne peuvent pas effectuer le même travail ni offrir la même disponibilité. La séparation d'avec leurs parents et les raisons complexes et multiples qui y ont conduit, entraînent le plus souvent de la souffrance chez les enfants. Ils vivent des moments dif-

soutien, d'écoute et d'accompagnement tardent à se généraliser.

« *Les assistants familiaux sont recrutés pour leur savoir-être, l'éducation donnée à leurs enfants, leur vie de famille et leurs compétences (sens de l'écoute, de l'observation...), rappelle Martine Orlak. Autant de qualités qui ne s'apprennent pas, même si les formations, les rencontres et les conseils permettent de les développer. Ils n'ont donc aucune raison de se dévaloriser ou de se soumettre à leurs collègues. En revanche, comme dans toute profession, ils doivent chercher à progresser, à évoluer, à améliorer le quotidien de l'enfant et le leur. Notre association rencontre régulièrement*

des interlocuteurs qui interviennent autour de l'enfant. Une initiative d'autant plus importante que dans certains départements, on constate un important turn over des référents de l'enfant. En effet, si une partie des départements a mis en place un service de placement familial interne à l'ASE avec des professionnels spécialisés, ce n'est pas le cas partout.

Alors que le DEAF forme l'assistant familial à la production d'écrits, des services ne le sollicitent pas forcément, d'autres au contraire l'associent à l'évaluation de la prise en charge de l'enfant et lui demandent des écrits réguliers sur ses progrès et ses difficultés.

## Point de vue de l'enfant

Pour Jean Cartry : « *La réflexion concernant la reconnaissance des assistants familiaux doit s'inscrire dans une réflexion clinique et psychopédagogique concernant le placement familial, génialement initiée par la psychanalyste Myriam David (voir Lien Social n° 736) et d'une extraordinaire richesse. Confier des enfants à des assistants familiaux est a priori une marque de reconnaissance manifeste ! Le placement familial c'est du soin.* » Et il n'est pas évident à assumer. « *En s'y frottant, même le grand psychanalyste Donald Winnicott s'y est cassé les dents. Il a écrit : « trois mois d'accueil, trois mois d'enfer ».* Or, de nombreux écrits théoriques restent insuffisamment diffusés dans le cadre de bonnes pratiques.

Les professionnels qui suivent l'enfant ne peuvent pas se contenter d'organiser une réunion en cas de difficulté. « *Dès l'accueil, l'assistant familial et le référent de l'enfant doivent constituer un binôme et travailler ensemble au long cours. Un partenariat de confiance permet au premier d'évoquer ses difficultés sans crainte d'être jugé* », pointe Anne Oui. Elle insiste aussi sur la nécessité d'écouter le point de vue de l'enfant, de lui donner davantage la parole pour mieux faire apparaître le rôle de l'assistant familial. Des témoi-

## « Le placement familial c'est du soin. »

ficiles, auxquels l'assistant familial doit s'attendre et qui impliquent le soutien d'autres professionnels. Or, en 2009, le rapport de la Cour des comptes sur la Protection de l'enfance souligne que les dispositifs de

ces professionnels, les conseille et les incite à s'imposer. Fréquemment reçue par les Départements, elle fait bouger les choses. Aujourd'hui, nous estimons que 75 % des assistants familiaux sont reconnus par leur équipe et plus assurés pour prendre la parole. » De l'avis général, il appartient aussi à l'assistant familial de prendre la place que lui confèrent les textes.

## Bonnes pratiques

A la pouponnière du Village Saint-Exupéry, le foyer départemental de l'enfance d'Angers, les assistants familiaux du service de placement familial sont associés au travail pluridisciplinaire au même titre que tous les autres professionnels de l'internat. Le travail d'observation et d'accueil de la famille d'accueil est donc valorisé. Sur le département, dans certaines situations, ce service a obtenu que ce soit les assistants familiaux qui changent d'employeur et non l'enfant de famille d'accueil. « *Cela a nécessité une harmonisation des contrats entre institutions* », apprécie Daniel Rousseau. Dans les colloques, les assistants familiaux rendent compte de pratiques positives à leur égard. Ainsi, des référents leur présentent l'ensemble

## Bibliographie

*Le ressenti des professionnels au travail.*

Journées nationales d'études de formation organisées par l'Ufnafaam, revue ARC, avril 2012.

*La famille d'accueil et l'enfant. Recherches sur les dimensions culturelles, institutionnelles et relationnelles du placement familial*, Héléne Join-Lambert Milova, ed. l'Harmattan, 2010.

*Guide de l'assistant familial*, Anne Oui, ed. Dunod, 2008.

*Pour réussir le placement familial*, Christian Allard, ESF éditeur, 2007.

*Petite chronique d'une famille d'accueil*, Jean Cartry, préface de Myriam David, ed. Dunod, 2005.

*Le placement familial. De la pratique à la théorie*, Myriam David, ed. Dunod, 2004.

*Les parents symboliques*, Jean Cartry, préface de Michel Lemay, ed. Dunod, 2004.

*Enfant, parents, famille d'accueil.*

*Un dispositif de soin : l'accueil permanent*, sous la direction de Myriam David, ed. érès, 2000.

gnages d'adultes anciennement pris en charge dans le cadre du placement familial, rendent d'ailleurs compte d'expériences plus positives en famille d'accueil qu'en établissement.

### Professionnel à part entière

En conclusion, Jean Cartry, rappelle à quel point l'accueil d'un enfant est émotionnellement éprouvant pour l'assistant familial et son conjoint. « *L'enfant rejoue avec le couple des situations difficiles vécues avec ses parents d'origine, notamment sa mère. En effet, les parents de l'enfant sont toujours un peu les passagers clandestins du placement familial. L'agressivité dont il fait alors preuve peut submerger l'assistant familial qui ne se reconnaît plus (« Ce même me rend dingue », « J'ai envie de lui taper dessus »).* » Dès ses débuts, le couple Cartry a négocié avec le conseil général une supervision personnelle assurée par un psychiatre. « *La légitimité de l'assistant familial à être considéré comme un professionnel à part entière s'enracine dans une pratique quotidienne qui touche à la clinique (souffrance de l'enfant, souffrance de la famille d'accueil).* » Un espace de parole où il peut librement s'exprimer sur les sentiments divers que lui inspire l'enfant est indispensable. « *Or, dans certains services, la personne à laquelle il est censé parler en toute confiance de ses difficultés reste... son employeur !* grince Jean Cartry. *Un dispositif de supervision personnelle indépendant, et intervenant en tiers, est rare. En revanche, certains services mettent en œuvre des séances d'analyse des pratiques, là c'est le top !* » Pour l'assistant familial comme pour l'enfant accueilli.

**Katia Rouff**

## reportage

# Parents d'accueil

Depuis plus de vingt ans, Evelyne et Bruno Fasso accueillent des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris. Ils se considèrent membres à part entière du service départemental d'accueil familial.

« *Tonton, te voilà !* s'enthousiasme Lina (1), sept ans, en sautant au cou de Bruno Fasso. *Tu es tout frais, tu rentres du ski ?* » Bruno et sa femme Evelyne accueillent dans leur élégant domicile parisien, trois enfants – dont Lina – confiés par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Leur mission ? Apporter à ces enfants, âgés de sept à seize ans, un cadre éducatif, un environnement familial stable et concourir à la mise en œuvre de leur projet de vie.

### Un service restructuré

Le fonctionnement du service départemental d'accueil familial de Paris (2) a été restructuré voici sept ans. « *Aujourd'hui, il offre de bonnes prises en charge, il reconnaît notre rôle et nous associe aux décisions concernant l'enfant* », apprécie le couple. La direction a, par exemple, sollicité l'ensemble des assistants familiaux pour la rédaction, en petits groupes, du projet de service.

Evelyne a participé au comité directeur réunissant l'ensemble des travaux. Elle a suivi une formation et rédigé le projet de service avec la directrice. Avant la restructuration du service, les assistants familiaux du Département devaient parfois « *faire le forcing* » pour prendre leur place. « *Alors que nous sommes les rapporteurs du quotidien de l'enfant, nous*



PHOTO DR

1) Le prénom a été changé.  
2) Le Département de Paris confie 40 % des 5 000 enfants pris en charge à des assistants familiaux. Il compte neuf services d'accueil familial et salarié 900 assistants familiaux. Soixante d'entre eux accueillent l'enfant dans la capitale et 840 en province.

*devions insister pour assister aux synthèses. Aujourd'hui, nous sommes toujours présents. »*

Avant cette restructuration, les référents suivaient les enfants et les parents, géraient les adoptions et les placements en foyer. Une charge de travail qui leur laissait peu de disponibilité. Aujourd'hui, des référents se concentrent sur le suivi des enfants, d'autres sur celui des parents. Le nombre de prises en charge limité les rend disponibles pour les assistants familiaux et leur permet de connaître l'ensemble des enfants pris en charge. « *Nous communiquons beaucoup avec les référents des enfants. Nous leur téléphonons, les rencontrons dans leur bureau ou chez nous*

## « Nous récoltons ce que nous renvoyons, c'est à nous de nous faire respecter. »

*pour faire le point régulièrement. Si je fais face à une difficulté avec un enfant, je les sollicite autant de fois que nécessaire, apprécie Evelyne Fasso. Si le référent est absent, un collègue prend le relais. En dehors des heures de bureau, nous disposons d'un numéro d'urgence 24 heures / 24. Je peux aussi joindre la psychologue du service en cas de difficultés ponctuelles (l'enfant fait des cauchemars, j'ai besoin de conseils...) »*

### Prendre sa place

Evelyne a obtenu le diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF) par la validation des acquis de l'expérience (VAE) et a suivi de nombreuses formations proposées par le Département. Elle a ainsi rencontré d'autres professionnels de l'enfance (puéricultrice, directrice de pouponnière...) qui l'ont accueillie à bras ouverts. « *Notre métier est mal connu et suscite l'intérêt des autres professionnels. De mon côté, je suis intéressée par le fonctionnement d'une pouponnière, les prises de déci-*

*sions d'un service de placement... »*

A Paris, les assistants familiaux sont-ils bien intégrés à l'équipe pluridisciplinaire? « *Nous avons la place que nous prenons, estime Evelyne. Pour ma part, je me sens complémentaire des autres travailleurs sociaux. Lorsque je me rends au Service, je me situe au même niveau que mes collègues et j'estime que ma parole doit être écoutée. Ce n'est pas toujours simple, je dois parfois m'imposer. Si l'avis du référent ou des parents diffère du mien sur l'orientation d'un enfant par exemple, je cherche un compromis. »*

Les assistants familiaux parisiens ont également demandé et obtenu un outil précieux: les groupes de parole réguliers, animés par un psychologue extérieur à l'ASE. « *Je fais partie du groupe qui accueille un enfant malade ou en situation de handicap. Il nous permet d'échanger sur notre quotidien mais surtout d'exprimer nos difficultés (« Je n'y arrive pas »). Le psychologue et nos collègues nous apportent une aide précieuse. Certains abordent des difficultés qu'ils taisent avec le référent de l'enfant par peur du jugement. »* Une peur liée à un complexe dû à une courte scolarité, à la maîtrise imparfaite de la langue française, à la timidité ou à la difficulté d'évoquer son savoir-faire. Enfin, il arrive que des référents « prennent de haut », les assistants familiaux. « *Nous récoltons ce que nous renvoyons, c'est à nous de nous faire respecter* », sourit Evelyne. Depuis la réforme de 2005, les professionnels fraîchement diplômés sont davantage armés et informés que les anciens. Ils se sentent plus professionnels, connaissent les statuts, ont lu les ouvrages de référence. Durant la formation de 60 heures suivie avant l'accueil de l'enfant, on les briefe pour qu'ils prennent leur place. De plus, un système de tutorat entre anciens et nouveaux professionnels, mis en place par le service, les soutient. Une fois par an, l'assistant familial a rendez-vous avec la directrice pour un point individuel sur son métier.

Une réunion annuelle rassemble aussi tout le personnel (assistants familiaux, travailleurs sociaux, personnel administratif et direction) autour d'un déjeuner pour un bilan de l'activité du service.

Quid de l'isolement dans la pratique au quotidien? « *A Paris, il est très facile de rencontrer nos collègues qui travaillent dans d'autres arrondissements ou de nous rendre dans l'institution, contrairement à d'autres collègues qui en sont éloignés d'une centaine de kilomètres. Il ne tient qu'à nous d'éviter l'isolement* », souligne Evelyne.

La réforme de 2005 a également instauré la possibilité de prendre des congés et du temps pour souffler. Une décision anticipée par le Département de Paris. Evelyne et Bruno qui ne partent en vacances que depuis neuf ans, bénéficient aujourd'hui de sept semaines de congés (qu'ils ne prennent jamais entièrement). « *Avant, nous passions toutes les vacances avec nos trois enfants [aujourd'hui adultes] et les enfants accueillis. Après avoir suivi des formations, rencontré des collègues, nous nous autorisons des temps de séparation avec les enfants accueillis. Notre directrice nous encourage d'ailleurs à prendre quinze jours de vacances minimum, les estimant indispensables pour eux comme pour nous. »* En revanche, même si les enfants accueillis voient leurs parents en fin de semaine, le couple a instauré un week-end mensuel « en famille » où tous les enfants sont présents. Et il l'apprécie: « *C'est l'occasion d'aller au ciné, au resto ou de rester ensemble, tout simplement. »*

K. R.

